



Révision du Plan Local d'Urbanisme



6.2b. Tableau des Servitudes

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du CM du 4 mai 2023,

Le Maire,



**COMMUNE DE SAINTE HELENE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	AC1 : Fontaine du bourg MH inscrit le 29 mars 1935	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine. Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine. Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.	STAP UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC 1
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Servitude SPPL instituée sur la commune de Sainte Hélène arrêté préfectoral du 12 septembre 2005	Articles L. 121-31 à L. 121-37 et R. 121-9 à R. 121-32 du code de l'urbanisme. Ainsi que pour l'outre-mer : les articles L. 121-51 et R. 121-37 à R. 121-43 du même code.	DDTM56 SAMEL/DML/Pôle Lorient/LL 1 Bd Adolphe Pierre CS 92143 56321 Lorient Cedex	EL9
Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	Réseau de distribution Moyenne tension	Articles L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie.	ENEDIS 64 Bd Voltaire BP 90937 35009 Rennes cedex	I4

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome Totalité du territoire communal	Code de l'Aviation Civile articles R244-1 et D244-2 à D244-4 Code de l'urbanisme articles L 126-1 et R126-1 Arrêté et circulaire du 25 juillet 1970	SNIA OUEST Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex	T 7